

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 20 avril 2015, à 20h15, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Mme Sonia Tremblay est absente.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Octroi d'un contrat pour la fourniture des regards sanitaires pour les travaux du Développement du Moulin ;
- Octroi d'un contrat pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour les travaux du Développement du Moulin;
- Octroi d'un contrat pour la fourniture des matériaux pour les conduites d'égout pluvial pour les travaux du Développement du Moulin;
- Achat et livraison d'un module en béton pour le parc de planche à roulettes;
- Enregistreur de données au débitmètre qui mesure l'eau distribuée au puits;
- Remplacement d'un ordinateur.

82-04-2015

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES REGARDS SANITAIRES POUR LES TRAVAUX DU DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Considérant que les travaux du Développement du Moulin débiteront au cours du mois de mai prochain;

Considérant que dans le cadre de ces travaux, il est nécessaire de disposer de tous les matériaux nécessaires;

Considérant que des demandes de soumissions ont été demandées à deux entreprises spécialisées dans la fourniture et la livraison de regards sanitaires;

Considérant les soumissions reçues :

Fortier 2000 Ltée	12 986.26 \$ plus les taxes
Industries de Ciment la Guadeloupe Inc.	20 558.00 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal octroi le contrat pour la fourniture et la livraison des regards sanitaires à Fortier 2000 Ltée pour un montant de 12 986.26 \$ plus les taxes.

83-04-2015

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE POUR LES TRAVAUX DU DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Considérant que les travaux du Développement du Moulin débuteront au cours du mois de mai prochain;

Considérant que dans le cadre de ces travaux, il est nécessaire de disposer de tous les matériaux nécessaires;

Considérant que des demandes de soumissions ont été demandées à trois entreprises;

Considérant les résultats suivants :

Nom du soumissionnaire	Sous-total aqueduc	Sous-total sanitaire	TPS	TVQ	Prix Total
Wolseley Canada Inc.	62 045.68 \$	28 163.08 \$	4 510.44 \$	8 998.32 \$	103 717.52 \$
Réal Huot Inc.	64 971.53 \$	28 293.78 \$	4 663.26 \$	9 303.21 \$	107 231.78 \$
EMCO Corporation	65 455.60 \$	28 748.82 \$	4 710.22 \$	9 396.89 \$	108 311.53 \$

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal octroi le contrat pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour les travaux du Développement du Moulin à Wolseley Canada Inc. pour un montant de 90 208.76 \$ plus les taxes.

84-04-2015

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES MATÉRIAUX POUR LES CONDUITES D'ÉGOUT PLUVIAL POUR LES TRAVAUX DU DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Considérant que les travaux du Développement du Moulin débuteront au cours du mois de mai prochain;

Considérant que dans le cadre de ces travaux, il est nécessaire de disposer de tous les matériaux nécessaires;

Considérant que des demandes de soumissions ont été demandées à quatre entreprises;

Considérant que la soumission de Wolseley Canada Inc. comportait une erreur de calcul qui apparaissait à la face même du bordereau de prix et qui a été corrigée conformément à la clause F du devis;

Considérant qu'après corrections, les prix soumis sont les suivants :

Nom du soumissionnaire	Sous-total	TPS	TVQ	Prix Total
EMCO Corporation	73 507.71 \$	3 675.39 \$	7 332.39 \$	84 515.49 \$
Wolseley Canada Inc.	74 452.96 \$	3 722.64 \$	7 426.68 \$	85 602.28 \$
Réal Huot Inc.	76 831.14 \$	3 841.56 \$	7 663.91 \$	88 336.61 \$
Emile Bilodeau et Fils	82 810.65 \$	4 140.53 \$	8 260.36 \$	95 211.54 \$

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal octroi le contrat pour la fourniture des matériaux pour les conduites d'égout pluvial pour les travaux du Développement du Moulin à EMCO Corporation pour un montant de 73 507.71 \$ plus les taxes.

85-04-2015

ACHAT ET LIVRAISON D'UN MODULE EN BÉTON POUR LE PARC DE PLANCHE À ROULETTES :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'achat et la livraison d'un module en béton pour le parc de planche à roulettes, d'une dimension de 20 pouces de hauteur par 10 pieds de large par 18 pieds de long, chez Les Constructions TRD Inc., pour un montant de 9 000 \$ plus les taxes applicables.

86-04-2015

ENREGISTREUR DE DONNÉES AU DÉBITMÈTRE QUI MESURE L'EAU DISTRIBUÉE AU PUIITS :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal confirme au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qu'un enregistreur de données au débitmètre qui mesure l'eau distribuée au puits sera mis en place avant le 1er septembre 2015.

87-04-2015

REPLACEMENT D'UN ORDINATEUR :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre,
Appuyé par M. Francis Gagné,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un ordinateur pour le poste de travail de la directrice générale au coût de 1 777.39 \$ plus les taxes chez Solutions GA selon la soumission reçue le 13 avril 2015.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière